

Réunion du 14 octobre 2002

(20h30)

Convocations adressées le 7 octobre 2002

étaient présents : Pascal BOREL, Jean-Luc THOMAS, Chantal LEGENDRE, Huguette DAVY, Anne  
Braz, Christian Lechevalier, Marc Linguet-Léauté, Francis Normand, Gabriel LEBEAU, Raymond  
Lévesque, Daniel Lehoucq

Absents excusés : Sylvie TARDON, Thierry GUILLEMERD, Louis BENOIT (non excusé)

**1/ Etude du contrat Internet pour les ordinateurs de la bibliothèque et de la mairie**

Les deux ordinateurs destinés à la salle du 1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque devant être livrés prochainement, le Conseil Municipal a décidé de souscrire un abonnement à wanadoo. Par ailleurs une commission a été mise en place afin de réfléchir aux modalités de mise à disposition de ces ordinateurs au public. Le secrétariat de mairie serait également relié à Internet.

**2/ Demande de subvention du secours populaire pour les inondations dans le sud-est de la France**

la demande n'a pas été satisfaite compte tenu que le Conseil Général de La Mayenne a déjà versé une subvention substantielle.

**3/ Demande de subvention de l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique pour une classe de neige**

L'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique a sollicité une subvention de 240 Euros par élève pour une classe de neige de 12 jours. 17 enfants sont concernés cette année. L'association des parents d'élèves participe à la même hauteur et il est demandé une participation de 129 Euros aux parents. Il est rappelé que la classe de neige a lieu tous les 3 ans et ce afin de faire bénéficier tous les enfants de l'école au moins une fois au cours de leur scolarité.

Les membres du Conseil Municipal, après un vote à main levée, ont fixé le montant de la participation communale à 220 Euros par enfant.

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,

décident de verser une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école publique pour une classe de neige. Le montant de la subvention sera de 220 euros par enfant soit 3.740,00 Euros - 17 enfants participants à ce séjour.

Une décision modificative du budget primitif 2002 est donc prise :

Article 6574	+3.740,00
Article 61522	- 3.740,00

**OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré et à l'unanimité,  
décident de verser les primes de fin d'année ci-après énoncées (le versement interviendra avec les salaires de novembre 2002)

- Joël ROBERT	778 Euros net
- Isabelle PIEDNOIR	778 Euros net
- Frédéric LEMASSON	778 Euros net
- Stéphane PHILIPPE	534 Euros net
- Odile CARDIN	445 Euros net
- Jacqueline ROYER	105 Euros net

117

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2002**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
décident de prendre la décision modificative suivante :

- Article 65736 : + 250 euros
- Article 61522 : - 250 euros
- Article 2116 prog 134 : - 900 euros
- Article 2183 prog 99 : + 900 euros

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2002**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré et à l'unanimité,  
décident de prendre la décision modificative suivante pour la sortie de l'actif de la rotative  
qui a été vendue 30 euros :

Article 2188	+1067,14
Article 675	+1067,14
Article 61522	-1067,14
Article 776	+1037,14
Article 192	+1037,14

**5/ Etude d'une proposition de don d'une parcelle à la Commune.**

*M. Jean TONNELIER se proposait de donner à la Commune de Lignières-Orgères sa parcelle cadastrée à la section AB sous le numéro 5. Les membres du Conseil Municipal ayant considéré que cette parcelle ne leur serait d'aucune utilité ont refusé ce don.*

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE AU BOURG D'ORGERES**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
décident de retenir l'entreprise RIPAUX de Carrouges pour les travaux de voirie au bourg  
d'Orgères.  
Coût des travaux : 4.465,86 euros TTC.

**OBJET : CHANGEMENT DES CONVECTEURS ELECTRIQUES DANS UN LOGEMENT  
RUE DE LA CHAPELLE**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
décident de retenir l'entreprise de M. Jean-Pierre GIRARD pour la changement des  
convecteurs électriques dans un des logements sis rue de la Chapelle. Coût des travaux :  
1.932,14 euros TTC.

**OBJET : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT DE LA POSTE ET DE LA CAUTION**

Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
fixent le loyer mensuel du logement de la Poste à 380,41 Euros et décident que la caution  
sera équivalente à un mois de loyer.  
M. le Maire est autorisé à signer un contrat de location avec le locataire.



**OBJET : DEPOT D'ACTE ADMINISTRATIF AU BUREAU DES HYPOTHEQUES**

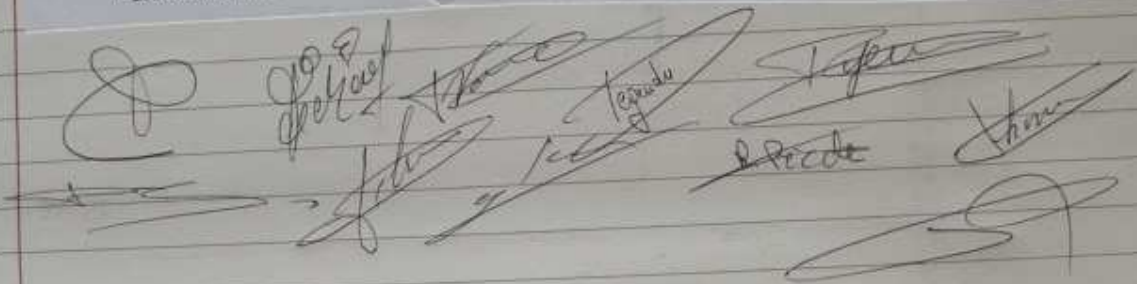
Les membres du Conseil Municipal,  
après avoir délibéré,  
autorisent le Maire à faire un dépôt d'acte administratif au bureau des hypothèques. Dépôt  
consistant à un état descriptif de division d'immeuble réalisé par M. Alain DE  
QUENETAINE, géomètre.

**9/Définir les actions à intégrer à la CRAPE (Commission Régionale d'Amélioration des  
Paysages et de l'Eau).**

- ✓Inscription des sentiers de randonnées
- ✓Restauration et entretien des cours d'eau

**10/Recensement des projets d'équipements touristiques, de randonnée, d'entretien de  
rivière et d'animation qui seront susceptibles d'être retenus par la Communauté de  
Communes des Avals.**

- ✓Projet de parc paysager sur le terrain communal près du cimetière
- ✓Entretien des sentiers de randonnées
- ✓Musée des Moteurs et de l'Outillage : aide à l'élaboration, l'impression et la publication  
d'un dépliant
- ✓Restauration et entretien des rivières

A collection of approximately ten handwritten signatures and initials in black ink, scattered across the lower half of the page. Some are clearly legible, such as 'J. P. P.' and 'J. P. P.', while others are more stylized or scribbled.